



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Propriete intellectuelle

Question écrite n° 1357

Texte de la question

M Bruno Bourg-Broc a pris connaissance avec interet du Livre vert sur le droit d'auteur et le defi technologique que vient de publier la Commission des Communautés europeennes. Il s'etonne toutefois que la Commission ne traite pas dans ce document de la necessaire harmonisation de la duree de protection accordee par les droits d'auteur et droits voisins aux auteurs, aux artistes et aux producteurs. Il demande en consequence a Mme le ministre des affaires europeennes si elle compte agir aupres de la Commission des Communautés europeennes afin qu'elle complete son travail sur ce point important et qui necessite une action sans plus tarder.

Texte de la réponse

Reponse. - La parution du Livre vert sur le droit d'auteur et le defi technologique, realise par la Commission des Communautés europeennes, correspond a un engagement pris dans le Livre blanc sur « l'achevement du marche interieur ». Il ne s'agit en l'espece que d'un premier document de reflexion sur les problemes qui se posent dans le domaine du droit d'auteur et des droits voisins, document ayant pour objet de servir de base a de larges consultations des milieux interesses. Comme le remarque l'honorable parlementaire, la question de l'harmonisation de la duree de protection accordee par les droits d'auteur et droits voisins aux auteurs, aux artistes et aux producteurs n'est pas evoquee. Elle constitue cependant sans conteste un element important du debat et sera evoquee avec les milieux professionnels. Le ministre des affaires europeennes, en etroite liaison avec le ministre de la culture, recueillera l'opinion des milieux interesses avant que les negociations veritables ne s'ouvrent.

Données clés

Auteur : [M. Bourg-Broc Bruno](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1357

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : affaires européennes

Ministère attributaire : affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 août 1988, page 2286